

DEMANDE DE PROMOTION PROFESSEUR D'ENSEIGNEMENT CLINIQUE (P.E.C.)

Le dossier considéré par toutes les instances sera celui
soumis par écrit à la date requise (i.e. le 1^{er} février 2020)

CHEMINEMENT DE LA DEMANDE DE PROMOTION (2019-2020)

Section I à remplir par le **P.E.C.¹** candidat

Section II à remplir par le chef de département hospitalier et le coordonnateur de l'enseignement clinique (CH) ou la personne responsable de l'unité d'enseignement s'il s'agit d'un autre établissement ou d'une clinique affiliée au plus tard le **1er février 2020**

Section III à remplir par la **direction universitaire du département** et transmettre au secrétariat du Vice-doyen exécutif au plus tard le **1er mars 2020**

Section IV à remplir par le **Comité d'évaluation** au plus tard le **1er avril 2020** à

Section V remplir par le **doyen** au plus tard le **1er mai 2020**

Section VI à remplir par l'**Université** au plus tard le **1er juin 2020**

1. Nom du P.E.C. _____ Prénom _____
2. Département _____ Faculté _____
3. Date d'entrée en fonction à l'Université de Sherbrooke _____
4. Diplôme universitaire _____
(inscrire le diplôme le plus élevé dans la discipline du candidat)
Diplôme _____ Université _____ Année _____
5. Rang universitaire d'enseignement clinique actuel _____
6. Rang universitaire d'enseignement clinique postulé _____

¹ Bien que le masculin soit généralement utilisé dans ce document, les mots relatifs aux personnes désignent autant les femmes que les hommes

NOM DU P.E.C. _____

RANG UNIVERSITAIRE D'ENSEIGNEMENT CLINIQUE POSTULÉ _____

SECTION I

À REMPLIR PAR LE P.E.C. et remettre à son chef de
département hospitalier **au plus tard le 15 janvier 2020**

NOM DU P.E.C. _____

RANG UNIVERSITAIRE D'ENSEIGNEMENT CLINIQUE POSTULÉ _____

SECTION II

À REMPLIR PAR le chef de département hospitalier et le coordonnateur de l'enseignement clinique (CH) ou la personne responsable de l'unité d'enseignement s'il s'agit d'un autre établissement ou d'une clinique affiliée au plus tard le 1er février 2020

NOM DU P.E.C. _____

RANG UNIVERSITAIRE D'ENSEIGNEMENT CLINIQUE POSTULÉ _____

SECTION III **REPLIR PAR LA DIRECTION UNIVERSITAIRE DU
DÉPARTEMENT** et transmettre au secrétariat de la FMUS **au plus
tard le 1er mars 2020**

NOM DU P.E.C. _____

RANG UNIVERSITAIRE D'ENSEIGNEMENT CLINIQUE POSTULÉ _____

**SECTION IV REMPLIR PAR LE COMITÉ D'ÉVALUATION au plus
tard le 1er avril 2020**

Extrait des Règles internes d'évaluation professorale d'enseignement clinique à la Faculté de médecine de l'Université de Sherbrooke

“Pour accéder au rang d'agrégé d'enseignement clinique, le médecin doit obtenir la cote “satisfaisant” dans deux secteurs et “supérieur” dans un autre secteur de performance. La promotion sera accordée à la condition que : 1) au moins la cote “SATISFAISANT” soit obtenue en enseignement clinique, 2) la cote “SUPÉRIEUR” soit obtenue ailleurs qu'en gestion académique, 3) la cote “INSUFFISANT” ne soit attribuée nulle part.”

*“Pour accéder au rang de titulaire d'enseignement clinique, le médecin doit obtenir la cote “SUPÉRIEUR” dans 3 secteurs d'activités **OU** “EXCEPTIONNEL” dans une sphère, “SUPÉRIEUR” dans l'autre et “SATISFAISANT” dans la troisième **ET** à la condition que, 1) au moins la cote “SATISFAISANT” soit obtenue en enseignement clinique, 2) la cote **EXCEPTIONNEL** soit obtenue ailleurs qu'en gestion académique, 3) la cote “INSUFFISANT” ne soit attribuée nulle part.”*

NOM DU P.E.C. _____

RANG UNIVERSITAIRE D'ENSEIGNEMENT CLINIQUE POSTULÉ _____

SECTION V À REMPLIR PAR LE DOYEN

NOM DU P.E.C. _____

RANG UNIVERSITAIRE D'ENSEIGNEMENT CLINIQUE POSTULÉ _____

SECTION VI À REMPLIR PAR L'UNIVERSITÉ au plus tard le 1er juin 2020